

Libertés numérique : une régulation mondiale pour l'émancipation de tous ?
Salon d'Honneur, 08/09/14 • 16H30

Intervenants:

- **Tristan Nitot**, Porte-parole, Mozilla et Fondateur, Mozilla Europe
- **Marie Georges**, Ancienne Conseillère du Président pour la prospective et le développement, CNIL et Militante active pour une convention Informatique et libertés de portée mondiale
- **Byoung-il Oh**, Fondateur, Korean Progressive Network Jinbonet
- **Mouhamadou Lo**, Président, Commission de Protection des Données Personnelles du Sénégal

Modérateur :

- **Philippe Lemoine**, Président, Forum d'Action Modernités
- **Marjorie Carré**, Responsable des partenariats et de l'International, Forum d'Action Modernités

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Les enjeux de garantie des libertés informatiques sont devenus mondiaux et incontournables ; chacun est concerné et peut agir à son échelle.

Si internet représente des opportunités d'émancipation et de développement immenses pour les individus et les pays, les nombreux abus dénoncés depuis l'affaire Snowden montrent de réels dangers pour la vie privée et les libertés individuelles.

Le respect des droits fondamentaux sur le Net ne peut passer que par un projet politique commun appuyé sur des textes de portée mondiale. Des initiatives existent au niveau national et commencent à s'harmoniser à l'échelle des sous-régions (en Europe, en Afrique de l'Ouest, etc.).

Cependant, malgré les actions des militants et les appels des organisations indépendantes qui font appliquer les lois existantes, la co-création d'une loi mondiale est au point mort.

Toutes les parties prenantes ont un rôle à jouer : les citoyens-utilisateurs, en exigeant le respect de leurs droits, les ONG en adoptant des pratiques respectueuses des données des personnes, les Etats en s'engageant pour garantir la souveraineté des pays sur les données de leurs ressortissants.

RESUME DES INTERVENTIONS / INTERVENTION SUMMARY

Résumé des interventions en 150 mots

Phase 1 : présentation des intervenants

Philippe Lemoine : Introduction - Contexte mondial post-Snowden

Les révélations d'Edouard Snowden montrent que les enjeux de liberté et de confiance liés aux nouvelles technologies sont mondiaux. Comme les enjeux environnementaux, ils concernent les pays du Nord comme du Sud.

Quelques faits illustratifs des dérives à l'œuvre aujourd'hui :

- 78 millions d'interceptions par mois en France
- 800 000 personnes habilitées secret-défense aux Etats-Unis
- Tous les grands groupes de l'internet ont des accords avec la NSA
- Certaines ONGs qui œuvrent dans les pays du Sud collectent et exportent des données personnelles sans autorisation.

L'ambivalence des acteurs de l'Internet et des TIC sur cette question nécessite un nouveau projet politique, collectif, sur le long terme, pour favoriser l'émancipation et la démocratie plutôt que le contrôle massif des citoyens.

Il est donc important que chacun s'approprie la question des libertés informatiques, comprenne comment il est impacté et quels leviers il peut actionner pour agir à son niveau

Tristan Nitot : Les outils pour les militants de la liberté

Internet et les nouvelles technologies offrent d'immenses possibilités pour la circulation de l'information, le développement économique et l'émancipation des personnes. Mais aujourd'hui, les contreparties négatives liées à l'utilisation d'Internet sont importantes : tracking, collecte abusive des données personnelles, etc.

Des solutions existent pour éviter le détournement marchand et politique des données personnelles que les grandes entreprises de l'Internet – et les gouvernements - collectent sur les utilisateurs :

- décentralisation des technologies en utilisant des logiciels libres
- recherche d'un autre modèle économique que la publicité ciblée
- utilisation massive de l'outil de cryptage TOR pour anonymiser nos adresses IP et notre navigation sur le web. Utiliser TOR en masse présente également l'intérêt de mieux protéger les militants menacés dans certaines régions du monde, en les cachant dans la multitude.

Marie Georges : Etat des lieux du cadre réglementaire mondial

Des dispositifs « informatique et Libertés » de régulations commencent à être mis en place partout dans le monde pour protéger les citoyens. Aujourd'hui, 101 pays et territoires ont adopté une législation de type « Informatique et libertés ». Mais l'horizon d'un texte de portée mondiale est encore lointain.

Les principes de base qui pourraient mener à un outil de régulation mondiale sont les suivants :

- Les libertés informatiques devraient s'inscrire dans les Droits de l'Homme (projet de loi qui commence à être discuté)
- Les questions de surveillance par les Etats sont légitimes pour protéger les citoyens mais devraient constituer une dérogation aux principes de libertés et non la norme
- Ces dérogations devraient être prises par décision de justice et appuyées par des autorités indépendantes des Etats.

Byoung-il Oh : La situation Sud-Coréenne collecte massive et de croisement des données personnelles

Pendant des années, le gouvernement sud-coréen a collecté des données personnelles en masse, et dans tous les domaines (santé, éducation, impôts, etc.) via le RRN (Resident Registration Number). Au-delà de l'enjeu de la protection de la vie privée, cela a posé des problèmes majeurs de sécurité : 400 millions de cas de fuites de données personnelles ont été constatées, plus de 8 fois la population coréenne totale.

Des batailles ont été menées – et gagnées – par des militants comme Jinbonet pour restreindre l'utilisation du RRN, limiter la centralisation des informations par le gouvernement et les services secrets sud coréens, et contrôler la collecte des données personnelles par les entreprises et les institutions publiques.

Mouhamadou LÔ : La dynamique Sénégalaise et Régionale de la DECEAO pour les lois de protection des données personnelles

Des lois sur la protection des données personnelles émergent depuis 2008 au Sénégal puis dans la zone d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ces lois sont inspirées du modèle européen mais ont encore du mal à s'harmoniser au niveau régional et mondial.

Les enjeux de mettre rapidement en place ces lois pour les membres de la DECEAO :

- sécurité des données : importante criminalité sur internet (vols d'identité, etc.),
- confiance : administrations et citoyens utilisent de plus en plus internet,
- souveraineté des Etats : certains pays ne contrôlent pas l'exportation des données de leurs ressortissants par des organisations étrangères (entreprises ou ONG),
- volonté des Etats africain de faire des TIC un levier de développement économique et d'attirer les investisseurs étrangers via des lois conformes à leurs pratiques.

Phase 2 : tour de conclusion – priorités pour faire avancer la question des libertés numériques

Tristan Nitot :

« Posez vous des questions, ne soyez pas des consommateurs passifs mais intelligents et actifs pour avoir le meilleur coté d'internet et vivre dans le monde que l'on veut au lieu du monde de 1984 qui est en train de se réaliser. »

Marie Georges :

« Chacun peut agir à son échelle : localement, à chaque fois qu'on envoie des fichiers ; nationalement et régionalement, pour améliorer et harmoniser les lois ; au plan mondial, il y aura besoin de coopération pour avancer : entreprises via leur politique de RSE, citoyens, gouvernements, ... »

Byoungil-Oh :

"We need universal solutions, more inclusion and discussion between different regions and centers to make a difference."

Mouhamadou Lo:

« Les Sénégalais ont une vraie préoccupation par rapport à leurs données personnelles car elles sont hébergées hors de leur pays, en France par exemple. Cela représente un vrai risque d'être coupé du monde si, par exemple, un problème diplomatique survenait. »

Philippe Lemoine :

« J'ai une proposition à développer à l'année via Convergences: créer un espace web dans lequel chacun pourrait faire remonter les situations abusives dont il est témoin quant à la collecte et à l'utilisation des données personnelles. Et en particulier, les cas dans lesquels de grandes organisations internationales qui opèrent à l'étranger (entreprises, agences, ONG,...) développent des pratiques qu'ils n'oseraient pas développer chez elles.

Rassembler ces informations permettrait de lutter contre ce qui est une nouvelle forme de colonialisme et d'apporter des solutions durables au travers un plaidoyer international porté Convergences. »

Echanges avec la salle / Questions to the speakers

Question 1 : *TOR ne représente-t-il pas un risque d'attirer encore plus l'attention finalement ?*

Tristan Nitot :

- Non car c'est un outil légal et qui rend invisible.
- Intérêt à ce que de plus en plus de gens l'utilisent, pour noyer dans la masse les militants qui prennent des risques personnels importants.
- Reporters Sans Frontières finance les relais TOR pour renforcer le système et protéger les journalistes notamment.

Remarque 2 : *Mettre en avant les solutions techniques n'est pas suffisant sans poser la question du politique et de la pédagogie.*

Tristan Nitot + Philippe Lemoine :

- Effectivement, ce n'est pas une solution suffisante en soi mais elle reste la seule efficace face à l'urgence de protéger les militants pour la liberté qui mettent leur vie en danger.
- Le plaidoyer et la pédagogie qui va avec la mise en place de ces solutions techniques est essentielle auprès des gouvernements mais aussi des utilisateurs, qui doivent revendiquer leurs droits et faire pression sur les entreprises et les institutions.

Question 3 : *Les ONG présentes en Afrique traitent énormément de données personnelles sensibles. Quels rapports entretiennent les ONG avec les commissions de protection des données personnelles ?*

Mouhamadou Lô :

- Les ONG sont soumises aux lois au même titre que les autres organisations privées et publiques du pays. Elles doivent faire une déclaration devant la CPP au Sénégal.

Question 4 : *Il n'y a pas que la protection des données personnelles qui entre dans les libertés informatiques mais également le droit à l'information. Les Etats diffèrent énormément sur le filtrage des contenus publiables sur internet.*

Pensez-vous que tous les contenus doivent pouvoir être publiés dans une liberté totale (comme aux Etats-Unis) ou qu'une modération est nécessaire (comme en Europe) ?

Marie Georges + Tristan Nitot :

- La différence de base entre le système européen et américain repose sur la liberté d'expression : la liberté totale d'expression prime aux Etats-Unis mais pas en Europe.
- L'exemple de Yahoo est significatif : des personnes avaient mis en vente des objets nazis sur Yahoo : la France a condamné l'acte mais la décision de justice a été déclarée inapplicable aux Etats-Unis.
>> Yahoo a fait elle-même le choix de changer ses conditions d'utilisation pour filtrer les publications problématiques et éviter les pertes de confiance des utilisateurs.
- L'enjeu est celui de l'équilibre : où positionner le curseur ? (ex : la pédophilie est interdite partout)
L'avis du Conseil du Numérique est que la décision sur ce qui doit être autorisé ou non doit venir d'un juge. Il est très difficile d'automatiser le contrôle des excès d'un point de vue technique. Pour éviter les blocages, il faut des décisions de justice, des protocoles, des démarches auditable et visibles.

Question 5 : Quelles sont les pistes d'amélioration pour les citoyens de chinois ?

Byoung-il Oh :

- Internet est souvent vu comme un outil de liberté et d'émancipation mais on s'aperçoit dans des pays comme la Chine qu'il peut aussi renforcer le contrôle et le pouvoir des autorités publiques sur les citoyens.
- Le problème est que les gens ne savent pas se protéger ou détourner les systèmes de sécurité mis en place. Il faut donc les former et leur apprendre comment faire.